

Réunion du Conseil Municipal Du 26 avril 2021 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes de Limas le 26 avril 2021 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Michel THIEN, Maire.

<u>PRESENTS</u>: M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, Mme GIRAUD, M. JOMAIN, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, Mme DUC, M. CHEVALIER, Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, M. MARTIN, Mme VACHE, M. SILVY, M. GIRARDOT, Mme RIVIERE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC

ABSENTS AVEC POUVOIR: aucun

La séance a été ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur THIEN en sa qualité de maire.

Madame LAFORET a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 27 conseillers physiquement présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 mars 2021

Aucune remarque n'étant formulée le procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des présents (27 POUR)

A - SECURITE

1- Vidéoprotection : dispositif déployé à Limas

Pièce jointe : présentation vidéoprotection et implantations

Considérant la délibération n° 2021-001 prenant acte qu'un débat d'orientation budgétaire à propos du budget 2021 a eu lieu,

Considérant la délibération n° 2021-009 du 15 février 2021 entérinant le budget prévisionnel 2021 ainsi que les dépenses d'investissement, notamment l'opération 98 « Vidéoprotection »

Considérant la délibération n° 2021-011 du 31 mars 2021 approuvant le principe d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Limas,

La réflexion sur la vidéoprotection a démarré au début de l'année civile, et elle a été nourrie par les échanges avec des communes déjà équipées, par le travail conjoint mené avec la police nationale et le référent sécurité de la préfecture.

D'ailleurs, lors de la commission générale du 31 mars, Monsieur le commissaire et le Monsieur le commandant de police ont fait part de leur expérience et ont indiqué le schéma de déploiement pertinent pour Limas sachant que cette réflexion a démarré il y deux ans.

De plus, le déploiement de la vidéoprotection est aujourd'hui soutenu financièrement par les collectivités et la Région Auvergne Rhône Alpes, en 2021, a prévu une ligne pour ces opérations. Les taux de subventionnement sont particulièrement intéressants : 50 % et jusqu'à 80 % pour les caméras installées en zone d'activité.

Aussi, ces arguments nous ont amené à reconsidérer l'échelle et le calendrier de déploiement de la vidéoprotection.

Il apparaît aujourd'hui judicieux, dans un souci d'équité, de procéder à un déploiement de 13 points de surveillances, pour couvrir l'ensemble du territoire.

L'implantation des caméras répond à des besoins identifiés. Le maillage est détaillé dans la pièce annexe.

Pour une efficacité optimale, les caméras seraient de 2 types : caméra VPI lecture de plaque et caméra contextuelle.

Sur le plan technique, les caméras seront reliées au serveur soit par fibre, soit par voie hertzienne.

Les enregistrements, conformément à la réglementation, seront conservés 30 jours avant d'être effacés. Le visionnage et l'exploitation des images ne pourra se faire que sur réquisition des autorités habilitées.

La commune informera les citoyens de la présence de caméras par l'apposition d'une signalétique spécifique.

Le coût estimatif de cette opération est de 190 000 € TTC, il intègre la fourniture des caméras et une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour satisfaire aux obligations de mise en concurrence, une consultation sera organisée prochainement, après finalisation du cahier des charges.

Il est bien entendu qu'une décision modificative devra être prise pour provisionner les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération puisqu'une somme de 80 000 € avait été inscrite au moment du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- approuve le maillage de vidéoprotection sur la commune de Limas tel que détaillé dans la présente délibération,

- autorise Monsieur le Maire à poursuivre toutes les démarches en prenant en compte le nouveau périmètre du projet.
- Résultat du vote : 23 POUR 4 CONTRE

2 - Vidéoprotection : demande de subvention à la région, engagement à réaliser les travaux et acceptation de la subvention

Monsieur GIRIN remercie les services qui travaillent sur ce dossier.

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil municipal du 25 janvier 2021,

Considérant le budget primitif 2021 et le programme d'investissement,

Considérant le dispositif de caméras qui comporte 13 points de surveillance,

Considérant l'intervention Régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins, notamment sur la vidéoprotection,

Considérant que la Commune, au vu de la nature des investissements inscrits au BP 2021, a l'opportunité de solliciter des concours financiers de la Région.

Considérant la fiche action suivante dont le plan de financement prévisionnel a été construit sur la base d'un taux maximum de subvention de la part de la Région à hauteur de 50% pour les équipements de vidéoprotection installés hors zones d'activités et à hauteur de 80% pour les points de vidéoprotection installés dans les zones d'activités :

FICHE ACTION: INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Calendrier de réalisation

Date de démarrage des travaux : été 2021 Date de fin des travaux : hiver 2021

Contexte et objectif du projet

La commune de Limas est actuellement dépourvue de caméras de vidéo protection.

Devant l'augmentation de certains phénomènes comme les vols à l'arrachée, les vols par effraction, les vols à la roulotte et les rodéos les caméras peuvent constituer une aide à la résolution des enquêtes diligentées par les forces de l'ordre, en complément de l'action de proximité menée par la police municipale et de la participation citoyenne.

Descriptif du projet

Il s'agit de doter pour la première fois la commune :

- D'une infrastructure de caméras de vidéoprotection réparties sur un périmètre délimité de sorte à constituer un maillage efficace ;
- D'un centre sécurisé d'enregistrement et de traitement des images doté d'un logiciel, d'un serveur d'enregistrement et d'un PC opérateur de supervision.

Cet équipement devant permettre de retrouver rapidement les informations utiles en vue de répondre aux besoins des enquêtes.

Plan de financement prévisionnel du projet

Coût du projet : 150 939,78€ HT		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Installation de la vidéo protection sur le territoire communal – 11 points de vidéosurveillance	127 114,21€	Conseil Régional	50 %	63 557,11€
Installation de la vidéo protection sur le territoire communal – 2 points de vidéosurveillance en zone d'activité	23 825,57€	Conseil Régional	80%	19 060,46€
Sous-total aide Régionale sollicitée			55%	82 617,56€
Commune de Limas		Autofinancement	45%	68 322,22€
		TOTAL	100%	150 939,78€ €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

S'engage à financer et réaliser les travaux

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention de

82 617,56 €.

Accepte cette subvention si elle est accordée

Résultat du vote : 23 POUR - 4 CONTRE

B – FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

3- Budget primitif 2021 : Décision Modificative n°2

Pièce jointe : écritures comptables

Considérant la délibération n°2021-009 du 15 février 2021 entérinant le vote du budget prévisionnel 2021,

Considérant les dépenses d'investissement 2021 et plus particulièrement l'opération 98 : vidéoprotection,

Considérant la délibération n°2021-011 du 31 mars 2021 approuvant le principe d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Limas.

Considérant le dispositif d'installation de caméras et le maillage sur la commune,

Vu que la dépense est estimée à 190 000 € TTC, il y a lieu de majorer l'enveloppe initialement prévue à 80 000 € et de l'augmenter de 110 000 €.

Afin de maintenir l'équilibre global du budget d'investissement, le financement complémentaire de 110 000€ sera obtenu en prélevant :

82 344.88 € des dépenses imprévues au 020

10 000 € du compte budgétaire 21311 opération 93 « Mise en œuvre de trayaux divers - Hôtel de ville »

17 655.12 € du compte budgétaire 21318 opération 93 « Mise en œuvre de travaux divers - autres bâtiments

et alimentera l'article comptable correspondant à la dépense non prévue au 2181 « Installations générales, agencements et aménagements divers » - opération 98.

Le solde des dépenses imprévues sera par conséquent ramené à 0.00 €

Il est précisé que la dépense de 190 000 € TTC sera réduite par l'encaissement de la subvention versée par la Région dont le montant attendu est de 82 617 € et du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) au taux de 16.404 % dont le montant s'élèverait à 30 992 € (pour une dépense TTC de 188 933 €).

Ainsi, le reste à charge pour la commune serait de 75 324 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, entérine la décision modificative n° 2 selon les écritures détaillées en pièce jointe.

Résultat du vote : 23 POUR - 4 CONTRE

C-INFORMATIONS

→ Prochains rendez-vous

- Réunion avec le Président de l'Agglo pour présenter les compétences de l'EPCI : mercredi 26 mai 2021 à 19 heures, salle des fêtes
- Conseil municipal : lundi 14 juin, à 19 heures, salle des fêtes

→ Délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire (délibération n° 2020-11 du 15 juin 2020)

Voici les actes réalisés dans le cadre des délégations que le conseil municipal à attribuées au maire.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Objet du marché: Marché voirie 2021

Montant qui sera attribué : 99 982,05€ HT

Montant de l'offre de chaque candidat (idem après vérification des prix) :

			MONTANT € HT DES OFFRES	
Nom de base ou l'entreprise variante?				
	montant HT TF	montant HT TO1	montant HT	
AXIMA	b	107 561,20	2,426,20	109 987,40
GUINOT TP	b	98 675,15	1 306,90	99 982,05
EUROVIA	b	111 875,75	2 101,44	113 977,19
EIFFAGE	b	171 754,65	4 150,60	175 905,25

Candidat retenu: GUINOT TP.

6° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres

Entre le 1er janvier et le 23 avril 2021, la mairie a encaissé les remboursements d'assurance suivants :

^{*}De la part de l'assureur « Dommages aux biens », la somme 1 637.12 € correspondant à 2 sinistres.

^{*}De la part de l'assureur « Risques statutaires », la somme de 1 656.67 € correspondant à un accident du travail, à un Congé de Longue Maladie, et à un congé maternité

8° - De prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières

Voici le récapitulatif des concessions vendues entre le 1er janvier et le 23 avril 2021 :

Nature	Tarif unitaire	Quantité	Total	
concession trentenaire 3 m ²	285,12 3 renouvellements		855,36	
concession trentenaire 4 m²	537,18	2	1074,36	
concession cinquantenaire 3 m ²	393,47	1	393,47	
concession cinquantenaire 4 m ²	741,31	1 renouvellement	741,31	
case colombarium 10 ans	397,41	1 renouvellement	397,41	

Aucune concession n'a été reprise depuis le 1er janvier 2021.

11 ° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, huissiers de justice et experts.

Depuis le 1er janvier 2021, la commune a réglé la somme de 1 440 € à l'avocat pour 1 dossier d'urbanisme.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions suivantes : dans les zones U et AU, pour des opérations d'aménagement ou de construction, d'utilité publique, pour acquérir terrains, immeubles, copropriétés, en lien avec les compétences exercées par la commune, à savoir, petite enfance, enfance, sport, culture, solidarité, personnes âgées, voirie, environnement.

Liste des DIA entre 1er janvier et le 23 avril 2021

Référence cadastrale	Décision	Référence cadastrale	Décision	
AH 280	Non préemption	AN 273 – AN 274	Non préemption	
AL 63	Non préemption	AL 301 – AL 302 – AL 304	Non préemption	
AM 169 – AM 170 – AM 171 – AM 172	Non préemption	AK 276 – AK 277 (appartement + jardin + parking)	Non préemption	
AK 396	Non préemption	AK 276 – AK 277 (appartement + parkings)	Non préemption	
AL 349 – AL 354	Non préemption	AC 263 (local commercial)	Non préemption	
AB 186	Non préemption	AC 263 (maison + cour)	Non préemption	
AB 178	Non préemption	AE 403	Non préemption	
AK 276 – AK 277	Non préemption	AC 326AL 313	Non préemption	
AL 112 - AL 113	Non préemption	Al 219	Non préemption	
AL 156	Non préemption	ZA 204 - ZA 206 (locaux commerciaux + 5 stationnements)	Non préemption	
AL 193 – AL 194	Non préemption	ZA 204 - ZA 206 (locaux commerciaux + 10 stationnements)	Non préemption	
AK 276 – AK 277	Non préemption	AE 166	Non préemption	
AL 25	Non préemption	AL 534 à 544	Non préemption	
AB 237 – AB 243	Non préemption	AI 308	Non préemption	
AE 355	Non préemption		Non préemption	
AL 348 – AL 354	Non préemption			

→ Point sur la crise COVID

Monsieur KALFON dresse un bilan comparé de la situation entre le 29 mars et le 26 avril 2021.

Taux de positivité dans le département : il était de 8,5 % le 29 mars et il est de 11,8 % le 26 avril

Taux d'incidence dans le département : il était de 476 le 29 mars (362 en France) et il est de 380 le 26 avril, soit une diminution significative. Le taux cible est de 50.

Tension hospitalière : elle était de 100 % le 29 mars, avec 959 personnes hospitalisées dont 192 patients en réanimation et il est de 138 % aujourd'hui, avec 1073 personnes hospitalisées dont 264 patients en réanimation

Taux de vaccination : il était de 10,54 % le 29 mars et il est de 19,7 % le 26 avril

Comparaison entre le département du Rhône et la région Auvergne Rhône Alpes : on voit bien que ce sont les zones urbaines et péri urbaines qui sont impactées par le virus.

Pour notre commune, pendant les congés scolaires, les agents municipaux ont accueilli les enfants des personnels prioritaires.

La reprise de l'école a eu lieu ce matin : une enseignante de l'école maternelle est absente en tant que cas contact. Les enfants de sa classe ont dû rester à la maison.

Si le taux de positivité augmente, il est à 11,8 %, le taux d'incidence diminue, il est à 380, alors que la moyenne française est à 314. Nous sommes au-dessus de la moyenne nationale.

La tension hospitalière est élevée et elle reste stable.

Le taux de vaccination, si on l'observe sur plusieurs semaines, augmente de 2 % chaque semaine pour la première injection. Ce qu'il est intéressant de comparer, c'est la différence entre la première et la seconde injection. Le taux de 19,7 % concerne la première injection. Nous n'avons pas les taux de la deuxième injection. Mais on s'aperçoit, quand on fait le différentiel, qu'au départ, il était de 1 sur 2 et on est passé à 1 sur 3, c'est-à-dire que la seconde injection se fait au ralenti.

Le variant dominant actuellement est le variant britannique : il représente 90 % des infections, pour le brésilien et le Sudafricain ils représentent 2 % des malades. Les taux de progression de ces variants, il faut les suivre. Et on s'aperçoit qu'ils ont la même évolutivité, le taux de la pente d'évolution est le même pour les trois types de virus. Le variant indien est nouveau. Le problème c'est qu'il y a deux modifications sur la protéine spike : 1) sur la contagiosité qui serait augmentée et 2) sur la pathogénicité. Ce qu'on ne sait pas, c'est s'il y a une cinétique entre les deux facteurs.

Pour terminer, le centre de vaccination de l'Escale, ouvert sous l'égide de l'Agglomération, fonctionne de manière remarquable. Monsieur KALFON remercie les agents municipaux qui ne ménagent pas leur peine et leur investissement.

Monsieur le Maire indique que la continuité du service public est quelque chose qui importe beaucoup à Limas. Et il est vrai que nous avons des employés qui effectuent remarquablement leur travail. C'est vrai que ce n'est pas toujours facile dans la situation que nous vivons aujourd'hui. Il peut toujours y avoir une appréhension quand il y a un brassage de population. Il est vrai que pendant cette période de vacances, on a eu beaucoup moins d'enfants dans les centres de loisirs mais néanmoins notre personnel était toujours présent, on a toujours accueilli les enfants de personnels prioritaires. Cela s'est toujours bien passé et je les remercie pour leur investissement. Concernant le centre de vaccination à l'Escale, alors là, il y a un vrai problème. Aujourd'hui, il fonctionne parfaitement, il va d'ailleurs y avoir l'ouverture d'une seconde salle pour injecter la deuxième dose. Mais quid de l'avenir de ce centre de vaccination? On ne sait pas jusqu'à quand on va vacciner. Si on reprend une vie à peu près normale, à partir de septembre, si on rouvre les enceintes sportives et culturelles, que va devenir l'Escale? Il faudra bien trouver une solution. Si on est obligé de continuer la vaccination ce sera au détriment des clubs sportifs et on ne le souhaite pas. Et puis il y a un deuxième point, c'est l'aspect financier. Aujourd'hui, la compensation venant de l'Etat est très largement inférieure à ce que dépense l'agglomération. Il y a une vraie solidarité. Toutes les communes se sont portées volontaires, soit pour du matériel, soit pour fournir des agents, soit

pour fournir des bénévoles. La commune de Limas bien évidemment a participé, et je remercie Pascal GIRIN car c'est lui qui a géré cela. Il y a un vrai questionnement en ce qui concerne ce centre de vaccination dans l'avenir. On espère que la vaccination aura bien avancé, que la pandémie sera derrière nous, mais je suis relativement inquiet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 52.

Michel THIEN, Maire,

Vice-Président du Conseil Département



Présentation détaillée des implantations

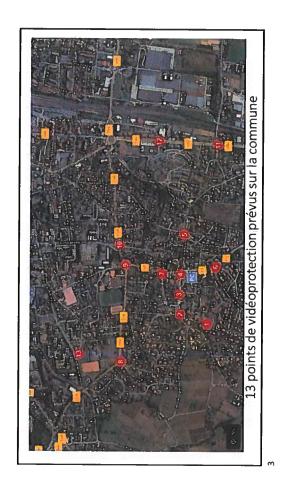
19 avril 2021

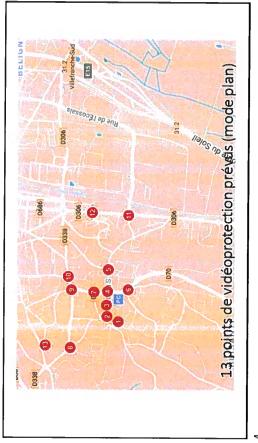
diapos 3 et 4 - plans des implantations des 13 points de vidéoprotection

diapos 5 à 17 - détails des 13 points d'implantations

diapo 18 - synthèse du dispositif

diapo 19 - visuel du panneau d'affichage « vidéoprotection »







Groupe Scolaire Fernand Gayot

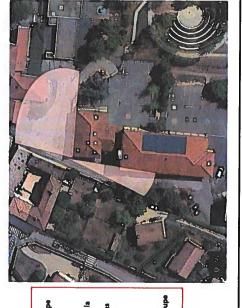
Objectif:
Surveillance extérieure au groupe scolaire

Problématiques:

- zone de passage et de squat de la délinquance
- plusieurs tentatives d'effractions dans le groupe scolaire

Beacins :
- Identifier la circulation vélos et
motos dans cetta zone
- Protection des alentours du groupe
scolaire

1 caméra contextuelle multi capteurs



7

rue Pierre Ponot / chemin de Chabert

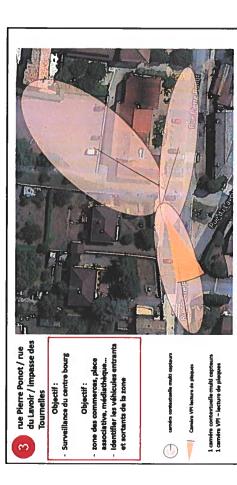
Objectif:
- Surveillance entrée/sortie ouest du centre bourg

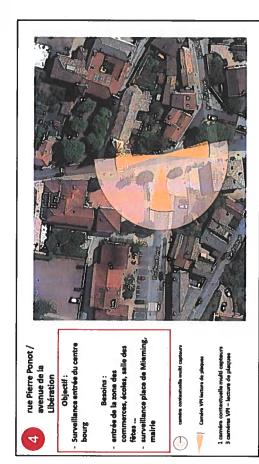
surveillance parking Identification des véhicules entrants et sortants de la zone entrée-sortie de la zone des commerces, écoles, selle des fêtes ...

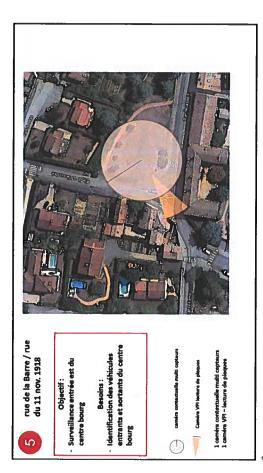
camina contestuelle multi capteurs

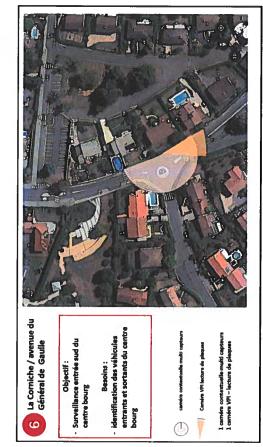
Caméra VPI facture de plaques

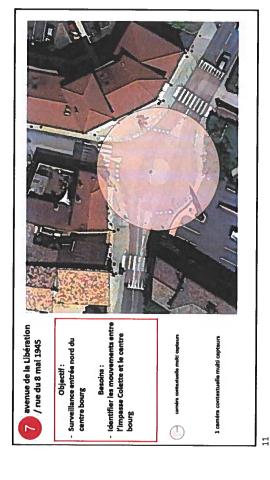
1 caméra contextuelle multi capteurs 2 caméras VPI – lecture de pléques

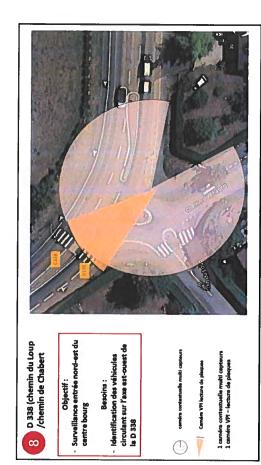


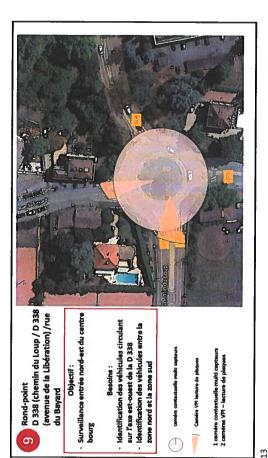


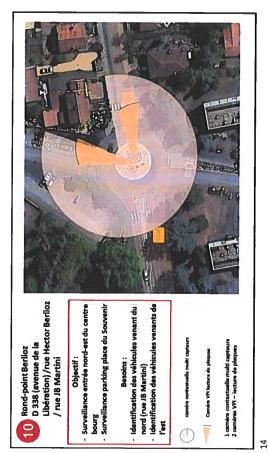














Rond-point de la Barre D 306 / rue Grange Rollin/rue de la Barre

Objectif:
- Surveillance axe nord-sud de la D 306

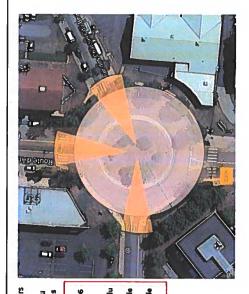
Besoins:

- Identification des véhicules venant du sud

- Identification des véhicules venant de feet
- Identification des véhicules venant de feet

1 caméra contaxtuelle multi capteurs 2 caméras VPI – lecture de plaques





Rond-point rue des Chantiers du Beaujolais
D 306 / rue des Chantiers du Beaujolais / rue Michel Aulas

Objectif: Surveillance axe nord-sud de la D 306

Besoins:

Identification des véhicules venant du sud

Identification des véhicules venant de l'est

l'est

l'est

l'est

l'est

l'est

l'est

l'ouest

1 caméra contextuelle multi capteurs 3 caméras VPI – lecture de plaques



Rue du Forest /collège de Limas

Objectif:

Surveillance mouvements aux abords du collège et de Belleroche

Identification des véhicules entrants et sortants de cette Besoins:



camém contextuelle multi capteurs

Caméra VPI lectura do pileques

强

1 caméra contentuelle muiti capteurs 1 caméra VPI – lecture de plaques

17

Synthèse des installations

Axes d'identifications de véhicules

- rue Pierre Ponot X chemin de Chabert 2
 rue Pierre Ponot X avenue de la Libération (D70) 4
 rue Pierre Ponot zone commerçante 3 et 4
 rue de la Barre 5
 rue de la Conriche (D70) 6
 D338 X chemin de Chabert 2
 Rond-point du Chemin du Loup (D338) X rue du Bayard 9
 Rond-point Berlioz (D338) X rue laen-Baptiste Martini 10
 D306 X rue Grange Roltin X rue de la Barre 11
 D306 X Rue des chantiers du Beauqoiais 12
 rue du Forest 13

11 sites - 16 axes - 19 caméras

Sites de surveillance des écoles

Groupe scolaire Fernand Gayot - 1 Collège de Limas - 13 2 sites

Sites de surveillance de voies publiques

- Accès parking de la médiathèque 3 Parking salle des Fêtes / Ecoles 1 et 2 Place de Mieming 4
 - Centre bourg (commerces) 3 et 4 Place du Souvenir 10 5 sites

Sites de surveillance bâtiments publics

- 3 sites

- Salle des fêtes - 2 - Mairie - 4 - Médiathèque - 3 et 7



o,

69115	Commune de LIMAS		
Code INSEE	Budget Principal LIMAS	DM n°2	2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	82 344,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	82 344,88 €	0,00 €	0,00€	0,00€
D-21311-93-020 : DIGITALISATION DES EQUIPEMENTS	10 000,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €
D-21318-93-820 : DIGITALISATION DES EQUIPEMENTS	17 655,12 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-2181-98-820 : VIDEO PROTECTION	0,00€	110 000,00 €	0,00 €	0,00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	27 655,12 €	110 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	110 000,00 €	110 000,00 €	0,00 €	0,00€
Total Général		0,00 €		0,00€